

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOIBE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

| | | | |
|-------------------|-----------------------|---|-------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Anne VOELTZEL | à | André BERNOS |
| | Marianne PAPAREMBORDE | à | Laurent KELLER |
| | Cédric LAPRUN | à | Aimé SOUMET |
| | Sandrine HIRSCHINGER | à | Bernard AURISSET |
| | Marc OXIBAR | à | Michel ADAM |
| | Hervé LUCBEREILH | à | Daniel LACRAMPE |
| | Dominique FOIX | à | Denise MICHAUT |
| | Gérard ROSENTHAL | à | Maylis DEL PIANTA |
| | Marylise GASTON | à | Bernard UTHURRY |
| | Jean-Pierre TERUEL | à | Martine MIRANDE |

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

RAPPORT N° 151217-02-ADM-

le 23 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON 6^È MAIRIE

REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE A LA CLASSE HORAIRE AMENAGES DU COLLEGE DES CORDELIERS

M. LACRAMPE rappelle que depuis plusieurs années, le collège des Cordeliers permet à des jeunes du Piémont de découvrir la musique Jazz, via un modèle pédagogique novateur, entièrement gratuit, levier pour la réussite du parcours scolaire.

Cet apprentissage, en lien avec le Festival Jazz à Oloron, relève d'une option d'enseignement labellisé par l'Education Nationale dans le cadre scolaire et concrétisé par une classe à horaires aménagés dite classe CHAM.

Hors projets connexes internes et externes (ex Chorale), ce sont 62 élèves en 2015 qui sont inscrits dans l'option Jazz laquelle bénéficie des soutiens de partenaires : institutions (Ministère de l'Education Nationale, Conseil Départemental 64), associations (Fondation de France, Jazz à Oloron, Jazz N'Co, Orchestre à l'école), d'entreprises (Vivendi Create Joy, Crédit Mutuel), d'associations prestataires (Sons et Silences).

Le coût de fonctionnement de la classe CHAM se situe aux alentours de 15 K€.

Le 26 Novembre 2015, le Conseil Départemental a octroyé une aide exceptionnelle et non reconductible de 4 000 € au titre des classes à horaire renforcé. En effet, le conseil Départemental considère que l'activité musicale organisée par le collège doit relever dorénavant de la compétence administrative et financière du Conservatoire de Pau (déjà subventionné par le Conseil Départemental).

Pour l'année scolaire en cours, le Conseil Départemental va donc demander à ce que le Collège des Cordeliers bénéficie une dernière fois de son soutien par le canal du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) géré par la CCPO, laquelle, facilitera ainsi le bon fonctionnement de la classe CHAM.

C'est donc une subvention de 4 000 € qui sera perçue par la CCPO dans le cadre du CLEAC et qu'il conviendra de reverser au Collège, toujours sous forme d'une subvention, pour permettre à la classe CHAM de continuer ses activités, de se développer, d'avoir des perspectives (ex. réaliser un parcours de formation Jazz et Musiques actuelles sur le territoire du Piémont du primaire à la fin du secondaire).

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des modalités de financement départemental 2015-2016 de la classe CHAM du Collège des Cordeliers
- **AUTORISE** Monsieur le Président à reverser au Collège des Cordeliers la somme de 4 000 € sous la forme d'une subvention inscrite au compte 65738 du Budget de la CCPO
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

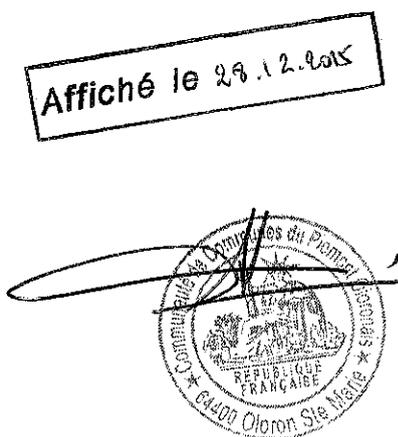
REÇU

Suivent les signatures

le 23 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Président



Daniel LACRAMPE